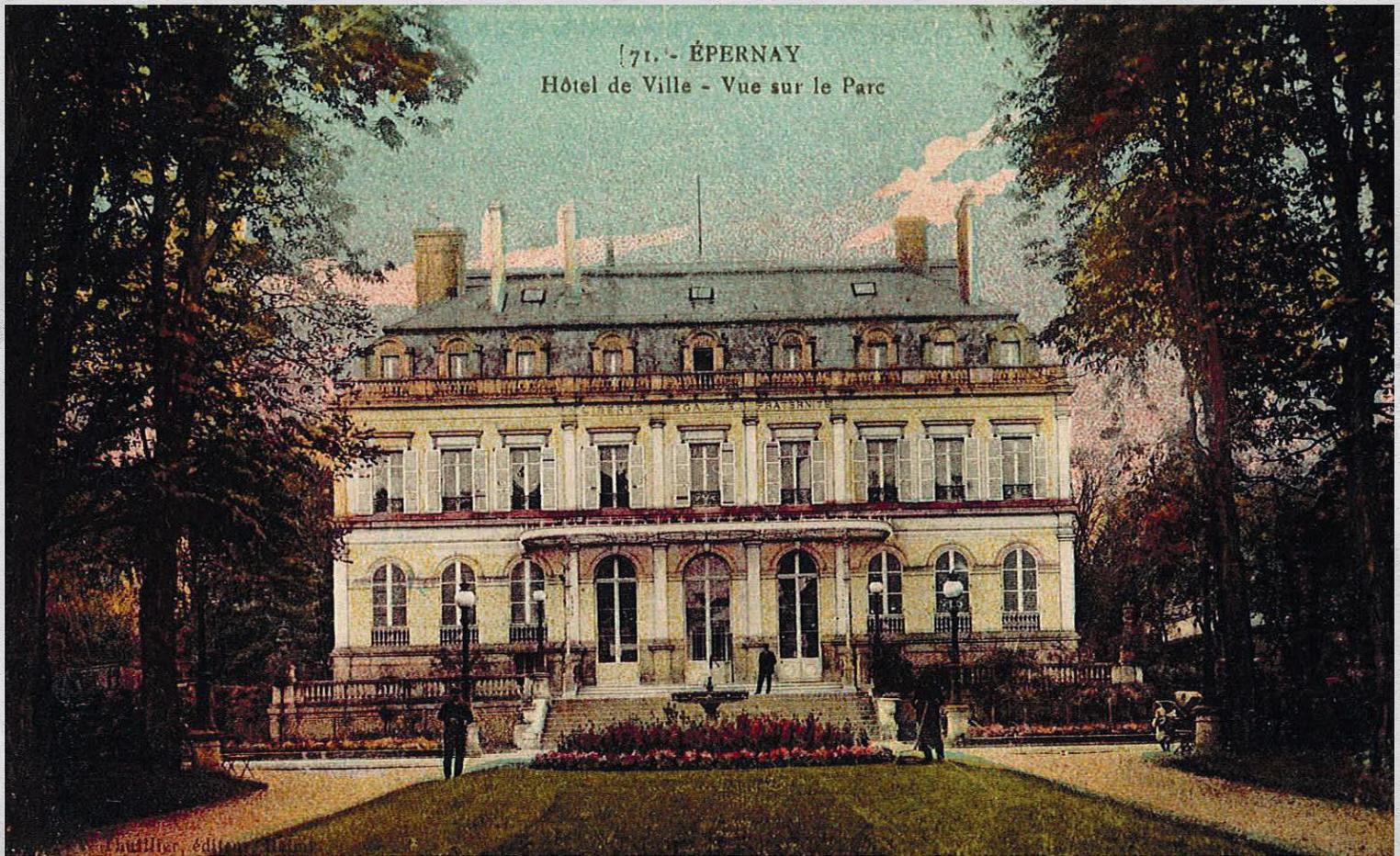


Service éducatif des Archives municipales d'Épernay



Les *100 ans* de l'Hôtel de Ville d'Épernay

UNE FONCTION AVANT D'ÊTRE UN BÂTIMENT

Archives municipales d'Épernay

∞ Dossier Elève (8-12 ans) ∞

Direction : Mme MOREL Marjorie

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

1 – Définissez ce qu'est un maire.

- Un maire est le représentant de l'Etat dans la commune* *Un maire est le premier officier d'une commune* *Un maire est le représentant du département dans la commune*

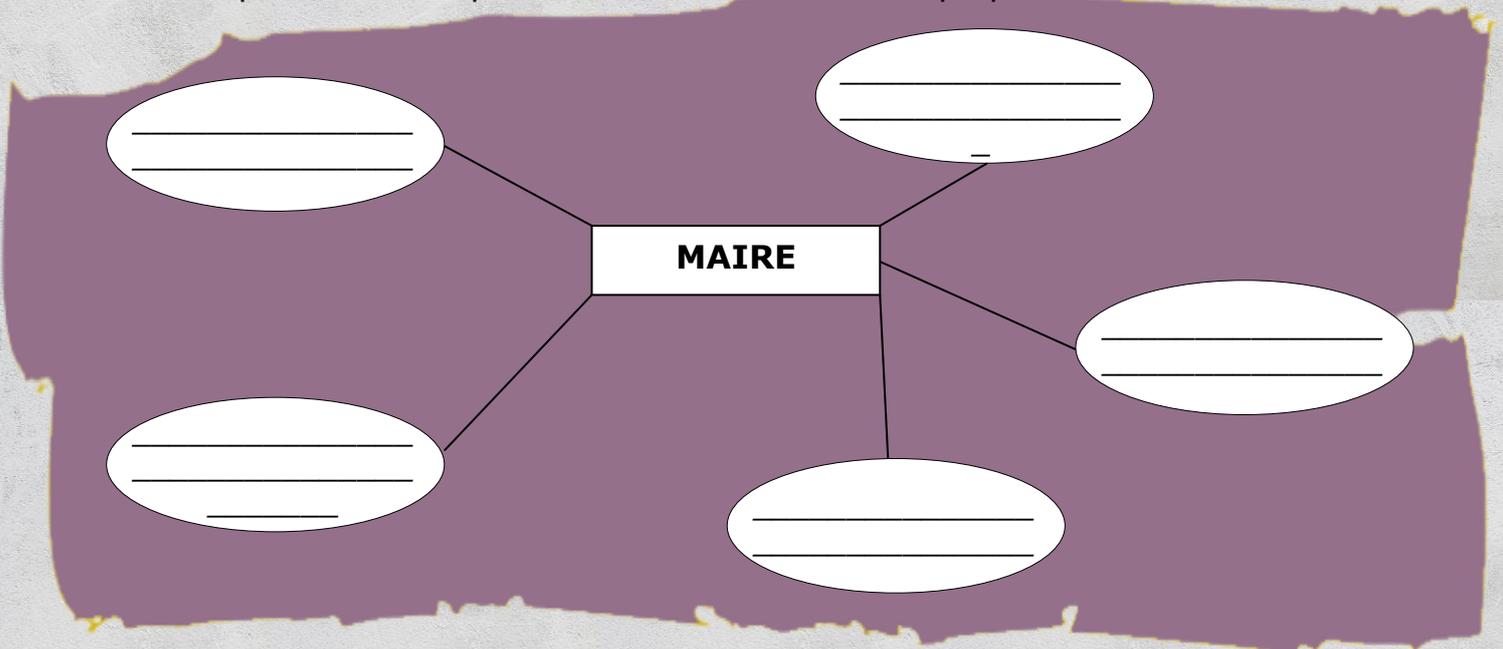
2 – En quelle année la fonction de Maire est étendue à l'ensemble du domaine royal ?

- 1692 1693 1765

3 – D'après le panneau, pourquoi, selon vous, les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire ?

- Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il est noble.* *Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il passe les troupes en revue.* *Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il est le représentant du roi dans la commune.*

4 – Replacer les compétences du Maire de cette époque dans les bulles :



5 – Que vient modifier l'édit royal de 1765 ?

- Les communes élisent une assemblée et un maire. Ils reçoivent une validation de leur élection par le roi.* *Les communes élisent une assemblée. Elles donnent au roi le nom de trois candidats pour être maire. Le souverain en choisit un.* *Le roi nomme une assemblée dans les communes. Elles donnent au roi le nom de trois candidats pour être maire. Le souverain en choisit un.*

6 – L'édit royal de 1765 précise la durée du mandat du maire sous l'Ancien-Régime. Quelle est cette durée ?

3 ans

6 ans

A vie

7 – Depuis quelle année la ville d'Épernay dispose-t-elle d'un maire ? Qui était-ce ?

8 – Quelle loi votée à l'époque de la Révolution française a créé les municipalités ?

Loi du 5 décembre 1693

Loi du 14 décembre 1789

Loi du 5 septembre 1793

Les maires d'Épernay avant la Révolution française

Avant 1765 :

NACQUART	1698
Thierry FAGNIER	1703
Antoine QUATRESOUS	1706
Robert SIFFLET, Sieur DULURE	1707
Vacance entre 1713 et 1765	

Après 1765 :

Jean-Baptiste PARCHAPPE	1765
François CHERTEMPS	1769
Jean-Baptiste de REIMS	1776
Jean-Baptiste PARCHAPPE	1778
M. GILLET	1781
M. PIERROT	1785
M. PARCTELAINE	1788

